

N° 2

Chevreau

Trosper - Jules - Celestin

filz légitime

6 août 1897

MARIE

le 2 novembre 1922 à Bourzay avec Terrault Elise Adolphe dont mention

ce 28 novembre 1922

LE GREFFIER,

G. Lagrange

* Ajouter les mots son épouse, si l'enfant est légitime.

L'AN mil huit cent quatre-vingt dix sept le Sept du mois d'Avril

à trois heures du soir

Par devant Nous, Souquet Jean Baptiste, adj. Muni

Officier de l'état-civil de la commune de Chauceaux, canton de Loches

département d'Indre-et-Loire, est comparu Chevreau Jean Drini François

agé de huit dix ans, profession de mason, demeurant à Chauceaux

département d'Indre-et-Loire, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin qu'il a déclaré être né à Chauceaux le six du mois de avril l'an mil huit cent quatre-vingt dix sept à cinq heures et demie du soir, du sieur de lui déclarant

agé de ans, profession d'et de Hénaux Marie

Agée de huit ans, son épouse profession (sans)

demeurant à Chauceaux département d'Indre-et-Loire, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Trosper Jules Celestin

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Aubry Auguste

agé de quarante deux ans, profession de

demeurant à Chauceaux département d'Indre-et-Loire et de Touchaux Ludovic François

agé de dix huit sept ans, profession de facteur des postes demeurant à Loches département d'Indre-et-Loire, amis des comparant

Lecture faite du présent acte, lesdits comparant et témoins ont signé avec nous.

Chevreau Aubry

Souquet Jules

N° 4

Delaleu

Marie - Rose - Marcelle

filz légitime

19 août 1897

de c de

Saint Germain

les Carbel

le 5/5/75

de quiff

* Ajouter les mots son épouse, si l'enfant est légitime.

L'AN mil huit cent qu

à dix heures

Par devant Nous,

Officier de l'état-civil de

département d'Indre-et-

agé de huit un an

département d'Indre-et-

déclaré être né à Cha

huit cent quatre-vingt

de

Agée

demeurant à Chauceaux

vouloir donner les pré

Lesdites déclaration e

demeurant à

de Dubois

profession de commis

d'Indre-et-Loire, avec

Lecture faite du prése

le sieur Berthon

De

N° 2

Chevreau

Trosper - Jules - Celestin

filz légitime

6 août 1897

MARIE

le 2 novembre 1922 à Bourzay avec Terrault Elise Adolphe dont mention

ce 28 novembre 1922

LE GREFFIER,

G. Lagrange

* Ajouter les mots son épouse, si l'enfant est légitime.

L'AN mil huit cent quatre-vingt dix sept le Sept du mois d'Avril

à trois heures du soir

Par devant Nous, Souquet Jean Baptiste, adj. flout

Officier de l'état-civil de la commune de Chauceaux, canton de Loches

département d'Indre-et-Loire, est comparu Chevreau Jean Drini François

agé de huit dix ans, profession de mason, demeurant à Chauceaux

département d'Indre-et-Loire, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin qu'il a déclaré être né à Chauceaux le six du mois de avril l'an mil huit cent quatre-vingt dix sept à cinq heures et demie du soir, du sieur de lui déclarant

agé de ans, profession d'et de Hénaux Marie

Agée de huit ans, son épouse profession (sans)

demeurant à Chauceaux département d'Indre-et-Loire, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Trosper Jules Celestin

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Aubry Auguste

agé de quarante deux ans, profession de

demeurant à Chauceaux département d'Indre-et-Loire et de Touchaux Ludovic François

agé de dix huit sept ans, profession de facteur des postes demeurant à Loches département d'Indre-et-Loire, amis lui comparant

Lecture faite du présent acte, lesdits comparant et témoins ont signé avec nous.

Chevreau Aubry

Souquet Jules

N° 4

Delaleu

Marie - Rose - Marcelle

filz légitime

19 août 1897

de c de

Saint Germain

les Carbel

le 5/5/75

de quiff

* Ajouter les mots son épouse, si l'enfant est légitime.

L'AN mil huit cent qu

à dix heures

Par devant Nous,

Officier de l'état-civil de

département d'Indre-et-

agé de huit un an

département d'Indre-et-

déclaré être né à Cha

huit cent quatre-vingt

de

Agée

demeurant à Chauceau

vouloir donner les pré

Lesdites déclaration e

demeurant à

de Dubois

profession de commis

d'Indre-et-Loire, avec

Lecture faite du prése

le sieur Berthon

De

N° 2

Chevreau

Trosper - Jules - Celestin

filz légitime

6 août 1897

MARIE

le 2 novembre 1922 à Bouzay avec Terrault Elise Adolphe dont mention

ce 28 novembre 1922

LE GREFFIER,

G. Lagrange

* Ajouter les mots son épouse, si l'enfant est légitime.

L'AN mil huit cent quatre-vingt dix sept le Sept du mois d'Avril

à trois heures du soir

Par devant Nous, Souquet Jean Baptiste, adj. Muni

Officier de l'état-civil de la commune de Chauceaux, canton de Loches

département d'Indre-et-Loire, est comparu Chevreau Jean Drini François

agé de huit dix ans, profession de mason, demeurant à Chauceaux

département d'Indre-et-Loire, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin qu'il a déclaré être né à Chauceaux le six du mois de avril l'an mil huit cent quatre-vingt dix sept à cinq heures et demie du soir, du sieur de lui déclarant

agé de ans, profession d'et de Hénaux Marie

Agée de huit ans, son épouse profession (sans)

demeurant à Chauceaux département d'Indre-et-Loire, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Trosper Jules Celestin

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Aubry Auguste

agé de quarante deux ans, profession de

demeurant à Chauceaux département d'Indre-et-Loire et de Touchaux Ludovic François

agé de dix huit sept ans, profession de facteur des postes demeurant à Loches département d'Indre-et-Loire, amis lui comparant

Lecture faite du présent acte, lesdits comparant et témoins ont signé avec nous.

Chevreau Aubry

Souquet Jules

N° 4

Delaleu

Marie - Rose - Marcelle

filz légitime

19 août 1897

de c de

Saint Germain

les Carbel

le 5/5/75

de quiff

* Ajouter les mots son épouse, si l'enfant est légitime.

L'AN mil huit cent qu

à dix heures

Par devant Nous,

Officier de l'état-civil de

département d'Indre-et-

agé de huit un an

département d'Indre-et-

déclaré être né à Cha

huit cent quatre-vingt

de

Agée

demeurant à Chauceau

vouloir donner les pré

Lesdites déclaration e

demeurant à

de Dubois

profession de commis

d'Indre-et-Loire, avec

Lecture faite du prése

le sieur Berthon

De